

TARIF D'ABONNEMENT :

NOUVEAUX-TOURCOING. — Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 fr. Un an, 50 fr. ... PAS-DE-CALAIS. — SOMME. — AISNE. Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. ...

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutains, 42. Les Abonnements à PARIS chez M. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 119. ...

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements à PARIS chez M. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 119. ...

ROUBAIX, LE 5 MARS 1895

LA PROPOSITION LEYDET

Pendant que la Commission extraparlementaire de décentralisation se met au travail, M. Leydet, député des Bouches-du-Rhône, semble vouloir la gagner de vitesse; il va, paraît-il, saisir la Chambre très prochainement d'une proposition ayant pour but de remanier les circonscriptions administratives de la France et de supprimer un certain nombre de départements.

La pensée de M. Leydet n'a, assurément, rien de déraisonnable en soi. Depuis longtemps déjà, l'on dit, l'on écrit, que l'œuvre de la Constituante, en ce qui concerne la division du territoire français en départements, n'a peut-être pas été très bien conçue dès le principe, et qu'en tout cas elle ne répond plus aux conditions actuelles de notre vie nationale.

On peut ajouter que ce serait un moyen de simplifier notablement les rouages administratifs, et de supprimer beaucoup de fonctions désormais inutiles. Il est hors de doute qu'un préfet pourrait aujourd'hui administrer une portion de territoire plus étendue que celle qui avait été assignée à ses prédécesseurs au temps des cochés et des diligences.

La proposition de M. Leydet mériterait donc considération, si elle avait quelque chance de succès; mais à cet égard on peut avoir des doutes et plus que des doutes. Nous ne voyons pas encore le gouvernement et la Chambre, qui seraient capables de réaliser ou même de mettre sérieusement en train des réformes de cette envergure.

Quand il est question de supprimer dans un chef-lieu d'arrondissement un Tribunal inoccupé, ou de sacrifier quelque minuscule sous-préfecture, on voit les intérêts locaux et électoraux se dresser aussitôt indignés et menaçants. Ces intérêts locaux et électoraux sont toujours les plus forts et tout cède devant leur protestation.

Que serait-ce donc s'il s'agissait de supprimer des départements? Déjà, à la première nouvelle de la proposition dont M. Leydet a l'intention de saisir la Chambre, les députés ont jeté un cri d'alarme. L'un d'eux a même écrit dans un journal que M. Leydet voulait éteindre une flamme, briser des foyers et disperser des familles.

Ces reproches sont sans doute exagérés; mais ils permettent de prévoir avec quelque ardeur, avec quelle passion et l'on peut dire d'avance avec quel succès, les départements menacés seront défendus contre les entreprises du député des Bouches-du-Rhône.

L'AFFAIRE ALLEZ

La fuite de Canivet. D'après l'Intransigeant, M. Canivet ne serait pas parti pour Constantinople parce que sa situation personnelle devenait difficile à Paris. ...

Ce qui se passe à Madagascar

Une lettre datée de Diego-Suarez, adressée à l'un de nos confrères, donne les détails suivants: « Diego Suarez, à mars. — Antongoubo situé à cinq lieues de Diego est devenu un véritable camp retranché, où se réfugièrent tous les colons des environs. ...

L'ENVOI DE NAVIRES FRANÇAIS ET RUSSES A KIEL

Paris, 5 mars. — Une agence officielle, contrairement à l'accoutumance du gouvernement français de participer à la cérémonie de Kiel, annonce que la France sera représentée par deux cuirassés et un aviso, commandés par un officier supérieur ayant rang de contre-amiral.

BOURSE DE PARIS DU 5 MARS

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, Compt., Précéd. Lists various market values and prices for different commodities and securities.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Journal de lundi 4 mars. Séance ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. de Mahy, vice-président. Il n'y a que cinquante députés dans la salle.

BUDGET DES COLONIES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des colonies. ...

LES COLONIES DE L'Océan Indien

M. LOUIS BRUNET. — Nos colonies de Nossi-Bé, Mayotte et Sainte-Marie, après avoir, comme l'île de Saint-Barthélemy, connu la prospérité, sont absolument ruinées.

INCIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une demande de scrutin sur le chapitre 25. M. BASLY. — Je demande la parole. (Mouvement.)

BOURSE DE LILLE DU 5 MARS

Table with 4 columns: Valeurs, Cours, Compt., Précéd. Lists market values and prices for Lille.

L'AFFAIRE DE TOMBOUCTOU

Le colonel Bonnier & le gouverneur Grodet. M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Le Hérissey sur le chapitre 28 (fraîches occupations du Soudan).

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LE BUDGET DES COLONIES

LA RÉVOLTE DES FORÇATS À L'ÎLE DU SALUT

VIF INCIDENT

RÉPONSE DU MINISTRE

DANS UN PULS

UN DÉPÊCHE APOCRYPHE

UN PAQUET EN DÉTRESSE

UNE CONDAMNATION À MORT. — PARLÉRIE

LE CRIME FAIT COMMIS LE 12 MARS 1892, DANS LES ENVIRONS DE ALAZZA

LES 80 ANS DE BISMARCK. — PRÉFET DE MANIFESTATION

LE CRIME FAIT COMMIS LE 12 MARS 1892, DANS LES ENVIRONS DE ALAZZA

LE CRIME FAIT COMMIS LE 12 MARS 1892, DANS LES ENVIRONS DE ALAZZA

LE CRIME FAIT COMMIS LE 12 MARS 1892, DANS LES ENVIRONS DE ALAZZA

LE BUDGET DE LA GUERRE

Discours de M. Raiberti. M. RAIBERTI. — La question des effectifs dominera tout le débat comme elle domina le rapport de M. Jules Roche.

M. RAIBERTI fait ensuite un rapprochement entre les effectifs français et allemands; ces derniers sont, sur le pied de paix, plus élevés de 70,000 hommes; mais l'Allemagne peut appeler sous les drapeaux, sans que nous le sachions, un million de soldats.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — La loi de 1872 avait fait une armée vaillante et forte; pourquoi a-t-on renoncé à cette législation? On a obéi à une double manie: faire du nivellement des armées et imposer la prescription de l'extrême.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

AUTOUR DE LA SÉANCE

Paris, 5 mars. — M. Chautemps doit respirer puisque son budget est terminé; il ne l'a pas été sans être éreinté, et, de l'avis de tous, la course a été menée dans un état de fatigue qui n'est pas ordinaire.

M. GIBET, qui a encore au moins le sang de l'affaire de Châteaufort, était moins bien placé que personne pour révéler ces faits. Cependant, il fallait qu'ils fussent connus.

Quant au budget de la guerre amorcé, il a permis à M. Delafosse de faire une congruente et vigoureuse réponse à la question de savoir si l'on peut augmenter indéfiniment les effectifs.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

M. DELAFOSSE. — L'armée est notre meilleure sauvegarde; mais elle ne peut être maintenue que par le budget.

LES DROITS DE TIMBRE

Le régime fiscal appliqué aux contrats de transport des marchandises soulevé depuis longtemps des critiques aussi vives que justifiées. On sait que ces contrats donnent lieu à la rédaction de pièces dont le nom varie suivant la nature du moyen de transport; s'il s'agit de voies ferrées, on les qualifie de récépissés. Pour les transports maritimes, ce sont des connaissements; enfin le terme de lettres de voiture s'applique à tous les autres modes de transport.

En fait, ce sont des documents analogues sous des noms différents, et il semblerait naturel que les mêmes règles fiscales leur fussent imposées, puisqu'on ne croit pas possible, ce qui vaudrait mieux à notre avis, de les exempter de toutes charges fiscales.

C'est cependant le contraire qui se produit, dit la Réforme économique. Le récépissé est soumis à un droit de timbre de trente centimes par chaque expédition en petite vitesse et soixante-dix centimes par chaque expédition en grande vitesse. Et un tarif de faveur est appliqué aux colis postaux dont le prix n'excède pas cinq kilogrammes, ainsi que pour les transports par les tramways. Le droit n'est alors que de dix centimes.

Pour les connaissements, la législation est plus compliquée. Quatre originaux doivent être présentés simultanément à la formalité du timbre. Celui des originaux destinés au capitaine est soumis à un droit de timbre de 2 francs; les autres originaux sont timbrés gratis et revêtus d'une estampille dite de contrôle. Le droit de 2 fr. 40 est réduit à 1 fr. 20 pour les expéditions par le petit cabotage, c'est-à-dire pour la navigation côtière dans la même mer et entre ports français.

Pour les connaissements venant de l'étranger, il est dû 60 centimes par chaque original dont il est fait usage en France, et au minimum 1 fr. 20 représentant les droits dus pour le connaissement remis au capitaine et pour l'autre qui est destiné au contractataire de la marchandise.

Le groupage des expéditions maritimes n'est soumis à aucune taxe particulière et les connaissements relatifs aux transports des colis dits « postaux » ne donnent lieu qu'à un droit de timbre de 10 centimes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 5 mars 1895. Présidence de M. Bismarck, président. La séance est ouverte à 10 heures.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.

M. DE BERNIS. — J'ai une rectification à faire au procès-verbal de la séance précédente.